

JOURNAL DE QUEBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

Abonnés à Québec, aux bureaux du Journal, près l'Archevêché. Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par an; on peut s'abonner pour 6 mois...

L'éditeur-proprétaire A. COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

PAIX DES ANNONCES—Six lignes... 2c-6d. Au-dessus de six lignes et pas plus de dix... 3c-4d. Pour chaque ligne au-dessus... 4d. Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Assemblée Législative.

(Débats rapportés pour ce Journal.)

Mardi, 23 avril.

Nous trouvons dans la correspondance tout entière du Spectateur de Hamilton des détails...

Je ne me rends compte d'aucune violation de bonne foi, en déclarant tout ce que je sais relativement à cette réunion. Après s'être engagé dans cette assemblée à garder...

Après quelques instants de conversation, MM. Conger et Niles furent députés pour...

Il peut être intéressant de savoir quels sont relativement à cette assemblée les soupçons, même d'une grande partie de ceux qui s'y sont rendus. Les voici: M. Ross en est le premier moteur, il dicta la résolution...

Quant à nous, isolé au haut de notre perchoir, nous n'avons eu qu'à traduire la lettre de M. Ross au colonel Taché, insérée dans le rapport de lundi, pour sentir dans le style...

Représentation basée sur la population. Cette proposition, qu'on laissait depuis si...

longtemps suspendue à la tête de la liste des motions, comme une menace épie de Damocles, fait enfin son entrée dans les débats...

M. BROWN se lève pour proposer de baser la représentation du peuple dans le parlement sur la raison croissante de la population, sans s'occuper de la ligne de séparation...

M. Brown croyait la discussion en bonne voie de rouler sur ce terrain jusqu'à minuit au moins, lorsque M. Cartier a fait remarquer que dans le cours des débats sur l'adresse...

Après la mort de la proposition du député de Lambton, vient celle du représentant de Charlevoix, pour l'abolition de la peine de mort...

Après le discours de M. Mackenzie, identique à tous ceux qu'il a prononcés déjà pendant cette session. M. CARTIER déclare que l'administration voulait connaître le sentiment de la chambre sur cette proposition, dégarée de toute autre motion...

Après avoir fait passer par une troisième lecture un grand nombre de bills dont le teneur est à peu près le même, le teneur de la nomenclature, la chambre reçoit un message du conseil législatif informant que cette branche de la législature a passé le bill modifiant la constitution de ce conseil...

pas en 100,000 hommes d'égorgés sous les murs de Sébastopol pour empêcher un homme de rompre l'équilibre social? L'empereur romain disait qu'il vaut mieux acquiescer dix coupables que condamner un innocent...

—De cette manière: il est prouvé, quoiqu'on en dise, que l'abolition de la peine de mort tend à multiplier les crimes. Si vous en doutez, écrivez à Detroit. Eh! bien, chaque malheureux qui tombera sous le sang-shot d'un meurtrier, ce sera, M. Huot, une victime innocente de votre loi fausement philanthropique...

M. Marchildon a pris part aux débats qu'a soulevés la proposition Huot. Il s'est élevé contre ceux qui proposent de condamner les assassins à un emprisonnement à vie, sans songer au sort malheureux des femmes de ces brigands...

Après un très-grand nombre d'autres petits discours, la chambre s'est divisée à voter en faveur d'un comité chargé d'étudier cette question et composé de MM. Huot, Loranger, Cameron, Drummond, Macdonald, Polette et Papan.

La séance est consacrée décidément aux grandes idées politiques ou sociales. Après M. Brown et sa motion sur la représentation; après M. Huot avec demande d'abolition de la peine de mort, voici M. Mackenzie qui se lève pour proposer la dissolution de l'Union des Canadas.

M. CARTIER déclare que l'administration voulait connaître le sentiment de la chambre sur cette proposition, dégarée de toute autre motion qui pourrait la modifier, il va demander la question préalable, afin d'empêcher la présentation d'un amendement quelconque.

Après avoir fait passer par une troisième lecture un grand nombre de bills dont le teneur est à peu près le même, le teneur de la nomenclature, la chambre reçoit un message du conseil législatif informant que cette branche de la législature a passé le bill modifiant la constitution de ce conseil...

Après le discours de M. Mackenzie, identique à tous ceux qu'il a prononcés déjà pendant cette session. M. CARTIER déclare que l'administration voulait connaître le sentiment de la chambre sur cette proposition, dégarée de toute autre motion...

Après avoir fait passer par une troisième lecture un grand nombre de bills dont le teneur est à peu près le même, le teneur de la nomenclature, la chambre reçoit un message du conseil législatif informant que cette branche de la législature a passé le bill modifiant la constitution de ce conseil...

population de 363,357 âmes; (de grâce, messieurs les typographes, ne mettez pas une n au lieu d'un m, à moins que vous ne teniez à voir les feuilles rouges devenir violettes à force de rire.) la dette haut-canadienne répartie à cette époque entre tous les habitants, en comptant les hommes, les femmes et les enfants, s'élevait à plus de 3 louis par tête, et tout le chiffre du revenu ne suffisait pas même à payer l'intérêt de cette dette.

Parlons à présent de la population des deux provinces. D'après le recensement de 1851, la population du Bas-Canada se composait de 243,000 personnes nées dans le pays, de plus que celle du Canada-anglais. Il est vrai que ce dernier renfermait alors un plus grand nombre d'immigrants; mais nous savons que depuis le dernier recensement, l'immigration n'a jamais été aussi considérable qu'elle l'était avant.

M. HARTMAN nie que M. Mackenzie fasse de l'agitation pour son compte personnel. Dans tous les cas, ce dernier a dit hier que le Haut-Canada souffre de son union avec le Bas-Canada; M. Felton prétend qu'au contraire, c'est celui-ci qui souffre d'être uni au Canada anglais. En admettant que ces deux messieurs aient tous les deux un peu raison, chacun de son côté respectif, il s'ensuit que leurs arguments réunis acquiescent une grande puissance et que, soit pour une province, soit pour l'autre, les résultats de l'union sont réellement pernicieux.

M. MACKENZIE fait un discours en tout semblable au premier, comme disait Fleur-d'Amour, mais de plus en plus pire. Il dit pourtant une chose spirituelle, bien qu'injuste: "Le député de Haldimand nous assure que les criminels haut-canadiens constituent les deux tiers du chiffre du pénitencier. J'ai prouvé hier que l'administration de la justice coûte plus dans le Bas-Canada que chez nous. De ces deux faits, il faut donc conclure qu'il y a dans le Canada français un très-grand nombre de scélérats assez heureux pour échapper à la justice, comme M. MARCHILDON a toujours pensé que l'acte d'Union était aussi inique que fertile en mauvais résultats, et d'après les relations qu'il a eues avec les haut-canadiens, il voit que son opinion était juste et que les deux peuples feraient bien de ne plus cuire au même four.

M. MARCHILDON a toujours pensé que l'acte d'Union était aussi inique que fertile en mauvais résultats, et d'après les relations qu'il a eues avec les haut-canadiens, il voit que son opinion était juste et que les deux peuples feraient bien de ne plus cuire au même four. Les haut-canadiens jettent toujours l'injure à la figure du Bas-Canada, et le fait est pourtant que ce dernier est pillé d'un bout à l'autre, et du premier jour de l'an jusqu'à la Saint-Sylvestre par les haut-canadiens. Ce serait inutile de se le cacher. Quant à lui, il se fait fort de poursuivre son pays et de soulever contre l'union chaque comte de la province basse. On a beau dire et rire, il reviendra avec des chiffres; et les chiffres, c'est tout dans une discussion de ce genre.

M. DORION, (de Montréal), succède à M. Marchildon; mais personne n'osera dire qu'il le remplace." (Cette phrase est extraite d'un article sur le député de Montréal, publié l'année dernière, avec une douzaine d'autres articles sous le titre général de Pleiade Rouge et qui a dû être écrit par un étranger, un français, s'il est vrai, ainsi que viennent de l'assurer les feuilles rouges, qu'aucun canadien-français ne veuille "accepter la sale tâche de colonnier, d'injurier, d'insulter, de couvrir de boue, de souiller, de ravaler, de vomir, de salir, de ridiculiser, de blâmer, de condamner, de mépriser, etc. etc. etc." (jusqu'à extinction de patience naturelle.) les Canadiens du pays. Nota bene: reliez la gouverne de ceux qui ne connaissent point la manière franche, honnête, polie, généreuse, décente du National, de l'Echo des Campagnes et du Pays, de se servir toujours du terme propre, le lecteur est prié de traduire tous les verbes ci-dessus...

M. BROWN dit (et avec beaucoup de raison) que les Haut-Canadiens ont dû entendre avec un sensible plaisir les paroles de M. Dorion, relativement à la représentation basée sur la population. Il répète ensuite les discours qu'il prononça hier à l'appui de sa motion pour baser la représentation sur la population. M. EVANTUREL.—J'étais bien loin de m'attendre, M. le Président, à prendre la parole aujourd'hui sur la question qui est soumise à la discussion. J'aurais préféré garder le silence et laisser la parole à d'autres membres plus expérimentés, me contentant d'écouter, de comparer leurs opinions, et de profiter de leur longue expérience dans les affaires publiques. Néanmoins, après ce qui vient de se dire en face de moi, je ne puis voter silencieusement sur cette question si importante pour nous, Bas-Canadiens et surtout Canadiens-Français (Applaudissements.) de la représentation basée sur la population, telle que la voudrait, dit-on, le Haut-Canada. Les paroles qui viennent de tomber des...

écrits en caractères italiques par la simple expression suivante: "... la sale tâche de dire honnêtement la vérité sur le compte des Canadiens du pays." Second Nota-Bene: On donne un merle blanc au National, une rose bleue à l'Echo des Campagnes, et au Pays un adversaire estimable et loyal, (le Pays ne croit pas à l'existence des adversaires estimables et loyaux, car ne pas être de son avis, c'est de course, être vil et fourbe.) si ces trois journaux réunissant leurs efforts peuvent trouver un seul mot de calomnie ou d'insulte, ou même de simple impolitesse, ou même encore de la plus petite méchanceté dans les quelques mille pages des rapports envoyés par "un M. Vidal, étranger" au Journal de Québec et à la Minerve.)

M. DORION, donc, prend la parole et dit: "Je ne crois pas qu'il y ait un seul homme dans cette chambre ou dans le pays qui prétende qu'il est injuste ou de mauvaise foi de la part du Haut-Canada de demander que la représentation soit basée sur la population, lors même que le chiffre de ses habitants dépasserait d'un demi-million le total des habitants du Bas-Canada."

Voilà la traduction exacte des paroles anglaises de M. Dorion. Que le correspondant de l'Echo des Campagnes, qui n'est autre qu'un député, sur le compte duquel nous avons écrit une bonne vérité, s'inscrive en faux s'il croit pouvoir prouver qu'en mettant ces paroles dans la bouche de M. Dorion, nous calomnions ce député. En effet, de telles paroles attribuées faussement à un canadien du pays, constitueraient la calomnie la plus vilaine, la plus perfide, la plus terrible qu'on puisse lancer contre un canadien du pays. Par le fait, M. Dorion, (nous ne savons s'il est du nombre de ceux que le dit correspondant désigne assez étrangement—sons le nom collectif de canadien du pays.) M. Dorion vient de commettre un suicide politique, his business is gone; il n'a plus rien à faire à la chambre, en tant que député canadien du pays ou non; he is no more! De profundis!

Eh! bien, M. Dorion se trompait en assurant qu'il n'y a pas dans la chambre ni dans le pays un seul homme qui puisse lui contester la justice, l'équité du principe de la représentation basée sur la population. Nous, —dussions-nous être le seul,—nous protesterons jusqu'à la dernière heure contre ce principe, contre l'équité du principe, l'équité, entendez-vous M. Laberge, qui en êtes un autre à partager l'idée dorionique! Nous vous défions à pied et à cheval, de nous prouver que même en théorie, en doctrine abstraite, le Bas-Canada ne doit pas avoir une représentation d'un chiffre égal à celui du Haut-Canada, lors même que ce dernier eût une population deux fois plus grande. Nous vous faisons la partie belle, comme vous voyez. Mais hélas! en notre qualité d'étranger et de publiciste conservateur, tous nos arguments ne seraient considérés que comme un ramassis de calomnies et d'insultes contre les Canadiens du pays! Finalement, M. Dorion propose de faire des deux Canadas une espèce de confédération de plusieurs Etats, à l'exclusion des autres provinces britanniques; et s'il ne peut pas obtenir ce reniement de la carte du Canada, il se déclare prêt à voter pour le système de la représentation basée sur la population, comme préférable à l'état actuel des choses.

M. DORION, poussez votre haine contre les ministres jusqu'à prononcer de telles paroles, c'est de l'aveuglement, n'importe ce qu'en pourra dire le Pays, ou l'Echo des Campagnes, ou votre même le National. Vous avez permis avoir l'âme toute française! Et vous hérissez le nom de vos aïeux! Mais s'il vous était clair, vous le rempliriez mieux!"

C'est du Corneille tout pur, M. Dorion, que nous vous donnons dans cette apostrophe; nous n'avons eu qu'à changer le mot romaine, en celui de française. Plaise à Dieu que ces trois vers fassent réfléchir vous ou les Français qui vous ont été pour les représenter!

M. DRUMMOND déclare que si le gouvernement élève tous les obstacles parlementaires possibles contre de pareilles motions, c'est que ceux qui font ces motions sauront parfaitement qu'elles ne peuvent conduire à aucun résultat pratique. Leur seul but est de faire de l'agitation pour conserver un semblant de popularité. S'il faut renier la carte canadienne, que ce soit pour ériger une grande et imposante union de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord, et non pour diviser les Canadas en petites municipalités que rien ne lierait ensemble. Sans doute, il conviendrait au député de Sherbrooke d'avoir une législature à Sherbrooke; à celui de Montréal, d'en avoir une seconde à sa porte et à celui de Champlain, d'en avoir une troisième dans son voisinage. (Rire.) Eh! pourquoi pas! Si Sherbrooke et Montréal voulaient avoir chacune sa législature, pourquoi que le comte de Champlain n'en aurait-il pas une, écrite pour lui!

M. BROWN dit (et avec beaucoup de raison) que les Haut-Canadiens ont dû entendre avec un sensible plaisir les paroles de M. Dorion, relativement à la représentation basée sur la population. Il répète ensuite les discours qu'il prononça hier à l'appui de sa motion pour baser la représentation sur la population. M. EVANTUREL.—J'étais bien loin de m'attendre, M. le Président, à prendre la parole aujourd'hui sur la question qui est soumise à la discussion. J'aurais préféré garder le silence et laisser la parole à d'autres membres plus expérimentés, me contentant d'écouter, de comparer leurs opinions, et de profiter de leur longue expérience dans les affaires publiques. Néanmoins, après ce qui vient de se dire en face de moi, je ne puis voter silencieusement sur cette question si importante pour nous, Bas-Canadiens et surtout Canadiens-Français (Applaudissements.) de la représentation basée sur la population, telle que la voudrait, dit-on, le Haut-Canada. Les paroles qui viennent de tomber des...

lèvres de l'hon. député de Montréal, le chef du parti démocrate-avancé, me forcent à protester immédiatement contre l'opinion qu'il a émise et à répudier, tant en ma qualité de député du comté de Québec, qu'en celle de bas-canadien-français, une doctrine aussi funeste à nos institutions, à notre race et à tout ce que dans notre patriotisme, nous cherchons à défendre par tous les moyens possibles.

L'hon. député de Montréal nous a dit que le principe de la représentation basée sur la population est un principe juste, mais qu'il voulait avant tout, une union fédérale des deux Canadas, à l'exclusion des autres provinces britanniques, avec des législatures locales et un parlement fédéral. Il a même ajouté que la province pourrait être divisée en trois ou quatre états séparés; et il a fini par dire, que s'il ne pouvait pas parvenir à faire adopter ce plan, il voterait alors pour la loi de la représentation basée sur la population. Quant à moi, M. le Président, je repousse cette idée et je déclare ici hautement que jamais je n'accepterai la représentation basée sur la population, parcequ'elle ne conduit à rien moins qu'à l'annihilation de notre nationalité. (Sensation.)

J'avais remarqué à plusieurs reprises le silence du parti qui se dit national par excellence, chaque fois que cette question s'était présentée devant la chambre. J'avais cru voir, M. le Président, dans ce silence, quelque chose de significatif ou plutôt de sinistre, j'ai même eu un instant que le parti de la gauche se décidait peut-être à voter d'un seul coup notre perte, pour ne pas laisser perir un principe juste. Mais, M. le Président, on s'est contenté d'abord de faire enregistrer en silence son nom sur les pages parlementaires. Aujourd'hui, c'est autre chose, néanmoins, le député de Montréal, au nom de son parti, devons-nous croire, vient d'entretenir enfin son opinion sur un sujet si important; s'il n'obtient pas, nous dit-il, une union fédérale des deux Canadas, il est prêt à voter pour baser la représentation sur la population.

Il n'y a pas encore une heure que le fameux député de Montréal, pour nous dire —pour la centième fois peut-être— que s'il est en si grande faveur du principe de la représentation basée sur la population, c'est qu'il espère à l'aide de ce principe mis en pratique, pouvoir nous débarrasser de tous nos convulsifs, de toutes nos institutions religieuses et nous donner alors pour nous gouverner des hommes comme M. Papineau, qui ne se laisseront pas mener par les prêtres. Voilà, M. le Président, le but que se propose le député de Haldimand, voilà ce qu'il nous a déclaré franchement et sur même, il n'y a pas encore une heure; et le député de Montréal n'a pas craint d'appuyer sa demande, de dire qu'elle est équitable! Et le député de Lambton qui repète 3000 fois par an ses 16,000 abonnés les mêmes opinions que le député de Haldimand, ne manquera pas de crier partout, ici et au dehors, que même les chefs des canadiens français sont en faveur de ce principe. S'il doutait avant de son succès, s'il se désespérait, s'il était prêt à abandonner la partie, à présent plus que jamais, il aura du courage, il insistera pour qu'on fasse droit à ce qu'il appelle les exigences de la population haut-canadienne. Il me semble que même en supposant que ce principe soit juste, —ce que je n'admets nullement— ce n'est pas à nous canadiens-français, à nous en faire les avocats, surtout quand il est si bien défendu par la partie adverse. Et si, contre ma première intention j'ai pris la parole, ça été pour déclarer que moi, pour un, je ne compterais jamais parmi ces députés canadiens-français dont le Globe va vanter et décrier la sagesse et l'éloquence, parce qu'ils se montrent aujourd'hui favorables à ces vues.

Quant à la justice du principe, personne n'y croit au fond du cœur et les raisons qu'on nous donne sont spécieuses. Nous ne sommes pas nous ne voulons pas du principe, parce qu'il nous est nuisable; mais nous sommes même qu'en théorie il n'est pas équitable. Le Bas-Canada a été forcé de contracter une alliance qui lui était impraticable; il s'y est soumis cependant, à la condition—la vieille condition, M. le Président, qui date de cent ans—d'avoir notre nationalité sauvegardée. Et aujourd'hui que le Haut-Canada a retiré de cette alliance tous les biens qu'il pouvait en attendre, il veut mimer notre nationalité! et le député de Montréal lui offre son bras pour accomplir cette tâche! Ah! je ne sais pas ce que les électeurs de Montréal penseront de lui; mais je sais bien que ceux de Québec penseraient de moi, si j'exprimais de pareils sentiments.

M. SANBORN, (un bas-canadien anglais de l'opposition) appuie fermement la motion Mackenzie et prouve, comme deux et deux font cent trente-sept et trois quarts, que si le principe de la représentation basé sur la population triomphait, la race française y gagnerait, parce que ses députés se trouvant en grande minorité dans la chambre, s'uniraient alors, et l'ouï sait, (c'est M. Sanborn qui le sait.) que les minorités unies sont plus puissantes que les majorités.

C'est-à-dire que M. Sanborn applique le principe homœopathique aux races malades aussi bien qu'aux individus. Vous êtes quelques députés français contre quatre vingt-dix représentants anglais. Eh! bien, diminuez votre chiffre, ne soyez plus que 26 français contre 104 anglais et vous serez plus forts que jamais. Vous n'êtes pas très-forts et vous avez tous vos membres; coupez-vous un bras et l'autre deviendra plus fort qu'il ne l'était auparavant, ce qui est incontestable (c'est nous qui le disons.) Mais pourquoi M. Sanborn ne se coupe-t-il pas un bras pour devenir plus fort! pourquoi ne propose-t-il pas d'envoyer à la chambre 104 français et 26 anglais seulement, pour rendre la minorité anglaise plus forte que la majorité française. We pause for an answer, Mister Sanborn!

M. RHODES déclare que grâce à la fécondité des femmes du Bas-Canada, l'équilibre entre les populations respectives des deux provinces sera bientôt rétabli.

M. CH. DAoust parle avec beaucoup de sagesse. (Nous prions les feuilles rouges de ne pas crier à la calomnie ni à l'insulte.)

M. O'FARRELL (en français). J'ai été surpris, M. le Président, d'entendre le député de Montréal appuyer la proposition du représentant de Haldimand et les principes du membre pour Lambton.

Le député de Haldimand fonde sa motion sur ce qu'il lui plaît d'appeler la corruption des curés et la bigoterie rapace des prêtres, et le député de Montréal appuie cette motion!

Ce principe de la représentation basée sur la population n'a été reconnu nulle part, pas plus aux Etats-Unis que dans le Royaume-Uni.

M. LABERGE prend la parole pour appuyer tous les sentiments de M. A. A. Dorion. Après l'avoir entendu parler pendant une demi-heure, la chambre renvoie à lundi la reprise des débats sur cette question.

CANADA. QUÉBEC, 3 MAI 1856.

RAPPORT ANNUEL DES INSPECTEURS DU PÉNITENCIER PROVINCIAL POUR L'ANNÉE 1855.

Après les considérations générales du commencement, le rapport des inspecteurs entre dans les détails statistiques de criminalité, de châtiment, de professions, d'origines, d'âge et de croyances, personnels aux individus criminels condamnés au Pénitencier.

La statistique est une des vives lumières de la vérité, et quand elle interroge le fond de quelques unes des applications sociales, elle fait vite l'évidence, à l'aide de ses chiffres et de ses déductions.

Voici ce qu'elle nous apprend aujourd'hui, à l'endroit du Pénitencier: Le total des détenus dans le pénitencier provincial, envoyés des divers districts et comtés de la province du Canada, était au 31 décembre 1855, de 557.

Ces cinq cent cinquante-sept détenus sont originaires des pays suivants:

Table with 2 columns: Country and Number of Detainees. Includes entries for Angleterre (63), Ecosse (123), Canada (182), Allemagne (4), France (2), Ile du prince-Edouard (1), Pays de Galles (1), Russie (1), Sur l'Océan (1), Grèce (1), Irlande (190), Etats-Unis (8), Nouveau-Brunswick (3), Ile de Saint-Jean (1), Indes Occidentales (1), Malte (1), Guinée (1), Italie (1).

Lesquels subissent une période ou durée de châtiment, dont les proportions varient de deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, quatorze, quinze, vingt-et-un, jusqu'à la vie entière, en faisant observer ici, qu'il n'existe pas moins de 56 criminels sur ce même personnel de 557, qui sont dans cette catégorie de condamnés à vie.

L'âge des détenus est classé dans le rapport, de la manière suivante: Entre 12 à 16 ans, 28; 16 à 20 ans, 67; 20 à 29 ans, 302; 29 à 39 ans, 160.

Dans le tableau qui fait connaître les diverses origines de ces criminels; on remarque les faits suivants, savoir:

Quatre seulement sont pour 1855.

Du Canada Est, Tandis que 29 appartiennent, pour la même année, au Canada Ouest, Quo dans les deux précédentes années 1853 et 1854, le Canada Est n'avait fourni, au Pénitencier que douze criminels.

Lorsque le Canada Ouest pour la même période en a donné, Ce qui fait un chiffre total de seize seulement pour le Canada Est, durant ces trois dernières années.

Et pas moins de soixante et dix-sept pour le Canada-Ouest.

Cette différence de 61 criminels en faveur du Haut-Canada est significative, elle démontre, comme l'argument le plus matériel, que c'est à bon droit, que la province Ouest s'appelle le pays de la race supérieure, car elle a le privilège éminent de fournir au Pénitencier le contingent très supérieur de ces honnêtes gens, qui sont à la fois la honte et l'épouvante de la société.

Il est dit ce qui suit, à la page 41 du rapport: " Il se présente un trait frappant dans les sentences durant les années 1854 et 1855: cinquante-cinq personnes ont été condamnées au Pénitencier provincial pendant ces deux années, pour une période de deux ans seulement, période trop courte pour leur permettre d'apprendre un métier.

La grande partie de ces détenus sont de jeunes gens, et il est douteux si, sous le point de vue de l'humanité et de la bienveillance, il n'aurait pas été mieux de condamner à un emprisonnement de trois ans et les mettre ainsi en état d'apprendre un métier et de laisser la prison avec des moyens certains de gagner leur vie.

L'existence dans le Pénitencier de ce grand nombre de jeunes gens, y subissant la peine d'un emprisonnement de deux ans, est un des plus tristes faits à constater pour le statisticien et le philanthrope, et tout en nous associant aux honorables regrets que le rapport exprime à cet égard, nous n'en disons pas moins, nous même, avec plus de vérité et d'énergie, que le Pénitencier est une véritable école pour ces jeunes détenus; que les envoyer là, c'est vouloir pur sincèrement leur guérison morale, que d'ailleurs le châtiment n'est point proportionné à la faute, et qu'on n'est point même trois fois pour une, ces jeunes malheureux, en les faisant pour ainsi dire, les consorts et compagnons des plus grands criminels, expiant dans un même lieu de peine, la longue suite de leurs crimes, par 20 ans ou toute une vie de travaux forcés.

Cette commune cohabitation sera contre les jeunes détenus, un éternel reproche que la société leur jettera à la face, et l'expiation une fois faite dans le Pénitencier, la plus terrible à faire, leur restera encore, ce stigmate moral qui marque au front l'individu sortant d'un pareil lieu.

Nous aurons un autre jour le temps de dire en fait de réformes pénitentiaires, tout ce que la saine raison, l'expérience et la philanthropie conseilleraient ici de faire.

Des commissaires-enquêteurs nommés par la Commission des Barrières elle-même vont immédiatement rechercher les causes qui ont amené la chute du pont suspendu sur la rivière Montmorency.

Il paraît, d'après les régîtres de la Commission des Barrières, que nul ordre n'a été donné officiellement de fermer le vieux pont, bien que ce matin, un homme respectable de l'Ange-Gardien, M. Jacob, nous ait informé qu'il a vu de ses propres yeux, le vieux pont fermé depuis dimanche dernier.

Le pont n'était pas encore reçu par la Commission, bien qu'elle en eût fait déjà un examen préliminaire.

Puisque nous en sommes sur les ponts des chemins à barrières, nous recommandons à la Commission de se hâter de réparer le vieux pont du Sault, dont les poutres vermoulues qui servent depuis 17 ans, n'apportent pas de fortes garanties de solidité.

Le Colonist de Toronto dit: " Il y avait bruit vendredi et samedi que l'honorable M. Cauchon avait été prévenu par un grand nombre de ses adhérents, qu'ils ne pourraient plus continuer d'appuyer le gouvernement, à moins qu'il n'eût quelque chose aux intérêts du chemin de fer de la Rive Nord. Nous avons appris que les rumeurs étaient fondées, au point qu'il fut fait de fortes représentations, mais qu'il n'y avait pas eu de résignation en conséquence, le gouvernement ayant consenti de présenter une mesure, de nature à rencontrer les vues des membres mécontents."

L'hon. procureur-général Drummond proposa à la séance de la chambre du 25 avril, que le bill pour l'incorporation de sociétés religieuses, et autres, soit maintenant le projet de la seconde fois.

M. Brown propose en amendement, que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Pour: Messieurs Aikins, Bell, Brown, Hartman, Mackenzie, Munro, Murney, Patrick et Wright, —9.

Contre: Messieurs Bourassa, Brodeur, Bureau, Carrier, Casault, Cauchon, Chapuis, Chisholm, Clarke, Conger, Charles Daoust, Jean B. Daoust, Darche, Desaulniers, Dionne, Jean B. E. Dorion, Antoine A. Dorion, Destaler, le procureur-général Drummond, Dufresne, Felton, Ferrer, Thomas Fortier, Octave C. Fortier, Fournier, Galt, Gamble, Gill, Guévremont, Huot, Labelle, Laberge, Laporte, Le Boutillier, Lemieux, le procureur-général Macdonald, Marchildon, Masson, Mattice, Meagher, Joseph C. Morrison, Angus Morrison, O'Farrell, Papin, Pouliot, Powell, Price, Rhodes, Roblin, le solliciteur-général Ross, James Ross, Sanborn, le solliciteur-général Smith, Sidney Smith, Spence, Taché, Terrill, Thibaudau, Turcotte et Valois, —60.

La motion principale est alors adoptée sur la division inverse, et le bill est lu pour la seconde fois et renvoyé à un comité général pour mardi prochain.

M. O'Farrell propose que la chambre s'ajourne maintenant; —rejeté sur division. Les bills suivants subissent leur troisième lecture, et il est ordonné qu'ils soient portés au conseil législatif:

Bill pour admettre Henry S. Papps à pratiquer comme solliciteur et procureur dans les cours de chancellerie, du banc de la reine, dans le Haut-Canada; bill pour organiser le conseil municipal du village de St. Jérôme; bill pour amender l'acte relatif aux banques d'épargne; bill pour incorporer la ville d'Owenduff Sound; bill pour amender l'acte du chemin de fer d'Hamilton et Port Dover; bill pour prolonger la ligne du chemin de fer de Dalhousie et Thorold; bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer du Nord-Ouest du Canada; bill pour incorporer la compagnie de l'hôtel Ontario; bill pour incorporer la compagnie du pont de Ste. Moïque; bill pour la punition des employés de compagnies de chemins de fer qui enfreignent les règlements des compagnies; bill pour ériger le village de Galt en une ville; bill pour séparer les comtés de Huron et Bruce.

La nouvelle que M. de Belvéz devait arriver en Canada, comme consul général, prenant à ce titre domicile à Montréal, n'a aucune espèce de fondement.

Nous tenons cette information de plusieurs personnes, qui ont eu vers ces derniers temps des rapports intimes avec l'ex-commandant de la Capricieuse, et nous la donnons comme très exacte.

Par le dernier steamer le Persia, arrivait en même temps que M. O. Crémazie, M. Hardy, libraire et négociant importateur de cette ville.

Si l'on doit en croire les derniers avis d'Europe, pas moins de cinq régiments de troupes anglaises vont être envoyés au Canada; et deux régiments dans les provinces intérieures.

A l'assemblée générale annuelle du barreau de ce district, tenue hier après-midi, au Palais de Justice, les nominations suivantes ont eu lieu pour l'année courante: Batonnier.—Andrew Stuart, Ecr., Q. C. Syndic.—F. A. Andrews, Ecr. Trésorier.—L. Baillargé, Ecr. Secrétaire.—C. Delagrave, Ecr. Conseil.—J. T. Taschereau, A. Campbell, F. O. Gauthier, T. Pope, J. Malouin, O. Stuart, Q. C., Hon. N. F. Belleau, et T. Fournier, Ecuyer.

Pierre Octave Lefrançois de la paroisse de l'Ange-Gardien a subi son examen devant le bureau des examinateurs vendredi 18 avril 1856, et a été admis à pratiquer comme arpenteur provincial dans le Bas-Canada.

On lit ce qui suit dans la correspondance parisienne de M. Gaillardet du 17 avril. " A propos des royalistes et des impérialistes, voici deux mots très spirituels de Napoléon III, dont l'un est encore inédit et dont l'autre n'est point exactement rapporté, par les journaux belges. L'Empereur disait, il y a quelque temps, le marquis de Hertford de lui céder la charmante villa de Bagatelle, située à la porte du bois de Boulogne, et dont ce Lord anglais s'est rendu l'acquéreur nominal, lorsque la branche aînée des Bourbons fut forcée de vendre ses propriétés, après 1830. " Je suis désolé de ne pouvoir accéder aux desirs de Votre Majesté, répondit le marquis, mais j'ai promis au comte de Chambord de lui rendre cette villa, si jamais il rentre en France.—Je contracterai volontiers le même engagement, repliqua en riant Louis-Napoléon.

Après sa réception à l'Académie, le duc de Broglie a été, suivant l'usage, présenté au chef de l'Etat par M. Nisard, directeur, et par le bureau de cette compagnie. Vous savez que, dans une partie de son discours, le nouvel académicien a justifié le 18 brumaire, tandis que, dans une autre partie, il a critiqué implicitement le second Empire, en affectant de faire l'éloge du libéralisme. Napoléon III a profité de cette inconséquence, pour dire au duc de Broglie, du ton le plus gracieux: " J'ai vu votre discours avec un vif intérêt. Je vous remercie du bien que vous avez dit de l'Empereur, mon oncle, en défendant le 18 brumaire. Vous n'avez pas défendu le 2 décembre, votre fils ne le défendra peut-être pas davantage, mais votre petit-fils le fera." Le duc de Broglie ne put s'empêcher de sourire, et répondit en s'inclinant: " Sire, l'histoire décidera."

Dans le Banquet donné le 12 avril, aux Tuileries, dans la salle des maréchaux, par l'Empereur aux membres du Congrès, Sa Majesté a prononcé d'une voix ferme et accentuée les paroles suivantes: " Je porte un toast à l'union si heureusement rétablie entre les souverains. Puisse-t-elle être durable, et elle le sera, si elle repose toujours sur le droit, sur la justice, sur les véritables et légitimes intérêts des peuples."

Ces paroles ont été accueillies aux cris unanimes de Vive l'Empereur.

ERRATUM.—Dans l'article sur la vitesse du dernier voyage de Persia, publié dans notre dernier numéro, au lieu de 426 lieues par chaque jour, lisez: 426 milles, un jour.

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL-DE-VILLE

25 avril 1856. Présents: Son Honneur le maire, M. M. Chartré, Sewell, Hall, Langevin, Shaw, Robertson, Glackemeyer, Connolly, Lemoine, Tourangeau, Rhéaume, Chateaufort, Hearn, Bureau, Lemieux, Rousseau, Joseph.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté. Présenté la pétition de M. J. Jones et autres, priant le conseil d'élargir la rue Champlain sur le point où a eu lieu le dernier incendie. Renvoyée au comité des chemins.

Présenté la pétition du capitaine J. Gregg et autres, priant le conseil de payer certains hommes qu'il a employés au dernier incendie. Renvoyée au comité du feu.

Présenté le rapport de l'inspecteur du feu sur l'incendie du 19 de ce mois. Renvoyé au même comité.

Présenté la pétition de F. O'Rorke et autres, demandant le pavage en bois de la vieille rue Sault-au-Matelot. Renvoyée au comité des chemins.

Présenté les 333e et 334e rapports du comité des chemins. Présenté le 150e rapport du comité de police.

Présenté le 177e rapport du comité du feu. L'ordre du jour étant appelé: La considération du règlement pour le hâvre du Palais a été reprise. La 9e section du 2e article du dit règlement, laquelle étant mise aux voix, M. Rhéaume, secondé par M. Bureau, a proposé en amendement.

Que le règlement en contemplation soit révisé de nouveau au comité des chemins, avec injonction d'entendre des personnes compétentes et faire rapport du tout vendredi prochain. Laquelle motion a été mise aux voix et rejetée.

La dite 9e section a été ensuite passée. La 10e section de l'article 2 du dit règlement, laquelle étant mise aux voix, M. Rousseau, secondé par M. Rhéaume, a proposé en amendement.

Que le mot "trois" soit substitué au mot "cinq" dans le présent item. Laquelle motion a été mise aux voix et rejetée, et la dite section a été passée ainsi que les sections 11e, 12e, 13e, 14e, 15e et 16e. La 17e section étant mise aux voix, M. Robertson, secondé par M. Hall, a proposé en amendement.

Qu'un demi cent soit imposé sur le sel. Laquelle motion a été mise aux voix et rejetée. La dite section a été ensuite passée.

La 18e section étant mise aux voix, M. Bureau, secondé par M. Rhéaume, a proposé en amendement.

Que les mots "trois sous" soient substitués aux mots "six sous". Laquelle motion a été mise aux voix et rejetée. La dite section a été ensuite adoptée.

Les sections 19, 20, 21 et 22 ont été séparément mises aux voix et passées. La 23e section étant mise aux voix, a été aussi passée ainsi que la 24e section.

La 25e section étant mise aux voix, M. Hall, secondé par M. Glackemeyer, a proposé en amendement et il a été résolu.

Que les mots "six deniers" soient effacés dans la 25e section et remplacés par les mots "un shelling". La dite section telle qu'amendée a été passée. Les sections 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 et 36 ont été séparément mises aux voix et adoptées.

Le 3e article du dit règlement étant mis aux voix, M. Lemieux, secondé par M. Tourangeau, a proposé en amendement.

Que les mots "six jours" soient substitués aux mots "deux jours". Laquelle motion a été mise aux voix et rejetée. Ensuite le dit article a été adopté.

Les articles 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 du dit règlement ont été séparément mis aux voix et adoptés. Ensuite l'ensemble du dit règlement a été mis aux voix et passé.

M. Glackemeyer, secondé par M. Tourangeau, a proposé et il a été résolu. Que C. Alley, A. Lemoine et L. Stafford remplacent au comité des finances, les trois messieurs qui ont résigné comme membres de ce comité.

débarrasser, elle répondit qu'elle lui trouvait les oreilles trop longues. Aussitôt notre amant passionné envoya chercher un habile chirurgien et se fit recueillir une oreille au moyen d'une opération très douloureuse. Quand la blessure eut cicatrisé, il va trouver la jeune dame et lui demande si cette oreille est maintenant de son goût. Elle lui a donné probablement une réponse affirmative, car il s'est fait il y a quelques jours couper la seconde oreille sur le modèle de la première.

LE JAGUAR. En parcourant dernièrement les rives du fleuve des Amazones, M. Herndon a été témoin d'un étrange spectacle, qui est assez fréquent pourtant au dire des indigènes. A quarante pas devant lui, un énorme jaguar gisait tout de son long sur un rocher, à hauteur de l'eau. De temps en temps il battait cette eau avec sa queue, puis aussitôt levait une de ses pattes de devant et, le plongeant à la hâte, saisissait des poissons d'une grosseur énorme. Il paraît que ces poissons sont attirés par le bruit que fait le jaguar avec sa queue, bruit qu'ils attribuent à la chute des fruits d'un arbre poussant sur les rives, et comme ils aiment beaucoup cette nourriture, ils accourent sans crainte, et tombent dans les griffes du redoutable pêcheur.

PRIX DES MARCHÉS DE LIVERPOOL, 18 AVRIL 1856. Table with 4 columns: Commodity, Price, and other details. Includes items like Blé du Canada, Blé d'Inde, Farine, etc.

SOMMAIRE DES ANNONCES NOUVELLES. Table with 2 columns: Description and Name. Includes items like Chemin de Fer du Grand Tronc, Verres de confiserie, etc.

QU'EN DISENT LES MÉDECINS? Faites attention au témoignage d'un médecin éminent en faveur du Vermifuge de M. Lane, que l'on reconnaît universellement aujourd'hui pour la meilleure médecine dont il soit fait usage; il n'y a pas jusqu'aux membres de la faculté (qui si souvent méconnaissent l'usage des médecines brevetées) qui ne puissent refuser leur approbation au remède précité dont il s'agit: Lind, Stark, comté d'Ohio, 8 janvier 1859.

J'ai fait usage du Spécifique contre les vers, du Dr M. Lane, dans le cercle de mes pratiques, et suis prêt à dire que le succès sans égale qui l'a obtenu en recommandant l'usage, tant pour les enfants que pour les adultes, m'induit à me prononcer beaucoup plus favorablement à son égard, qu'envers tout autre spécifique ou médicament breveté dont j'avais eu connaissance avant cette époque. La manière d'expliquer ce remède, l'exigence de la dose et la certitude de son efficacité, lui donnent, à mon avis, un avantage décisif sur toute autre médecine de l'espèce, offerte au public.

DES CÉLÈS. A Burlington, le 22 AVRIL, M. HECTOR SABONY, âgé de 26 ans, l'un des Ecclésiastiques-Professeurs du Collège de Nicolet. Cet excellent jeune abbé, qui distinguait les plus hautes qualités, est mort et revenant de New-York en Canada. Atteint de la maladie (paludisme) qui l'a enlevé à ses amis, il était parti du Séminaire de Nicolet au mois de février dernier pour aller à New-York visiter des parents qu'il aimait affectueusement. Ce douloureux événement, qui se passa à la maison de Nicolet un soir précipité, doué de talents et d'une haute vertu, a produit une profonde sensation. M. Sabony était natif du Québec.

NOUVELLES DIVERSES. M. SABLIER était certainement le plus habile et le plus audacieux fripon que le monde ait jamais vu, dit le Morning-Advertiser; il a imité les signatures des trois directeurs d'une compagnie bien connue, pour une somme de 100,000 livres sterling. Nous pouvons, en outre, affirmer que, jusqu'à présent, le nombre de signatures contrefaites par lui, pour un objet ou pour un autre, et repréant toutes sortes d'écritures, n'est pas au-dessous de cent. Ce qu'il y a de plus incroyable dans cette affaire, c'est qu'un seul homme ait pu imiter aussi parfaitement les signatures de tant de personnes. Nous avons eu nous-mêmes, hier soir, sous les yeux, des billets fabriqués par l'ex-membre représentant de Sligo, pour une somme considérable. La signature imitée était celle d'un gentleman très âgé, et nous n'avons jamais rien vu qui ressemblât davantage à l'écriture d'un vieillard, tandis que sa propre écriture en différait autant qu'il était possible de l'imaginer. On aura peine à croire que l'homme qui a mis fin à ses jours, à Hampstead Heath, a quitté ce monde en laissant des obligations pour la somme énorme de 1 million 500,000 liv. sterl. et tous ces faux ont été commis dans le court espace de quatre à cinq années!

UN AMOUREUX.—On écrit de Naples, le 1er mars, à la Gazette d'Augsbourg: Un jeune homme riche poursuivait une dame de demandes en mariage qui étaient toujours rejetées. Enfin, il la pressa de lui dire au moins en quoi il lui déplaisait. Pour s'en débarrasser, elle répondit qu'elle lui trouvait les oreilles trop longues.

ANNONCES NOUVELLES. CHAPEAUX!!! CHAPEAUX!!! LES SOUSCRIPTIONS viennent de recevoir un grand assortiment de CHAPEAUX DE SATIN, aux dernières modes de Paris. Chapeaux de Peutre gris, pour messieurs du Clergé. ATTENDEZ-VOUS! 10 DOZ. VALISES DE CUIR. Ils ont constamment en mains Capots et Jambières de Caoutchouc, des meilleures manufactures. Aussi, Caoutchouc à la verge. A vendre en gros et en détail. A. HAMEL et FRERES. Québec, 3 mai 1856. CONFISERIES NOUVELLES. Le magasin à ce jour ouvert 18 caisses CONFISERIES L'ANGLAISES, FRANÇAISES et d'ANTAISE, toutes de première qualité. J. Y. M'INDOE, 52, rue Saint-Jean. N. B.—Toutes personnes, familles et assemblées pour, comme à l'ordinaire, se procurer un magasin du sous-signe, des GATEAUX, GÊLÉES, GLACES et CONFISERIES de toutes espèces, et cela à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS. Québec, 3 mai 1856. ASSORTIMENT DE VAISSELLE POUR LE DINER ET LE DEJEUNE, A des prix très-réduits. Le sousigné offre en vente, à des prix très-réduits, pour faire place aux importations du printemps, son large fond de PORCELAINE FRANÇAISE ET ANGLAISE, VERRE ET POTERIE, services à diner, services pour dessert, services pour déjeuner et pour thé, riches flacons décorés, goblets, carafes, huilières, etc., et y compris une infinité d'autres articles dans sa ligne. —AUSI— Verres d'ombrage et verres pour fruits et fleurs en cristal. THOMAS BICKELL, Au coin de la rue Saint-Jean et de la côte de la Prison. Québec, 3 mai 1856.

ANNONCES NOUVELLES

AVIS AUX FERMIERS ET AUX CULTIVATEURS. Grande vente de Matériaux pour Chemins de Fer, à Hullow Cove, MARDI, le 31 de mai. D'AILLÉURS de l'achèvement du Chemin de Fer de Québec et de Rimouski, les sousignés ont reçu ordre de vendre à l'encan public, aux enchères des constructions, tout ce qui reste de matériaux, savoir: un large assortiment de fer et d'acier en barre, enclumes, soufflets et outils de forge, chevaux, harnais, wagons de voyage, chariot, sleighs et autres voitures, poulies et cordes, etc. Et il n'en restera plus de stock en magasin. Un engin stationnaire de 10 forces de chevaux avec son long complet. La vente à ONZE heures Conditions—ARGENT COMPANT. P. H. HALL, Rimouski. Québec, 2 mai 1856.

VENTE DU PRINTEMPS de Sucre Brillant, Thé, Café, Melasse, Safran, Tabac, etc., etc., etc. LANE, GIBB et Cie, offrent en vente, par eux-mêmes leurs magasins, MERRIDY, 7 rue: UN assortiment général et étendu d'ÉPICERIE NOUVELLE, de toutes sortes. Les particularités sont données dans un prospectus adressé par la vente à UNE heure. A. J. MAXHAM, Québec, 26 avril 1856.

PLACEMENT AVANTAGEUX! Vente de Moulin à Scie sur la rivière Matane (avec de 7000 à 9000 billets de Pin et d'Épinette vendus au moulin). LA BOURSE de cette ville, MARDI, le VINGT-DEUXIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures de matin, s'il n'en est autrement approuvé par vente privée. Elle consiste dans les biens et de la maison: 1o—Le droit d'occupation de la Grande Rivière Matane, avec le moulin à scie, chaudière, roues à bûches, etc., jusqu'au 30 avril 1857. 2o—Un lot de terre de 2 arpents, plus un moulin à scie, s'x x 3. 3o—Un "x 3" x 3 arpents, plus un moulin à scie, s'x x 3. 4o—Le droit d'occupation jusqu'au 30 avril 1857 d'un terrain d'un arpent et demi x 2 arpents. Pour les détails il faut s'adresser au sousigné. Québec, 24 avril 1856. ERROL D. LINDSAY, N. P.

32 ballots de nouvelles Marchandises Sèches. JAMES HEWITT et Cie, viennent de recevoir, par le S. Shandon et les steamers de Boston, 32 BALLOTS MARCHANDISES SÈCHES de goût et d'usage. Ils demandent une attention toute particulière sur les effets qu'ils ont: 1500 robes de Mousseline de 2 1/2, valant 5e, 10000 verges Mousseline de Laine, 7e 20c. —AUSI— Un assortiment complet de Marchandises propres à tous les besoins de famille et de Ménage, comprenant Toile pour draps de lit, Dames, Serviettes, Stamping, Toile d'Irlande, Mousseline pour tentures, Bas de soie et de fil, Gants, Soies et Satins de soie, Soies de Lézards, Parasols, Chapeaux, rubans pour Chapeaux, Faux, Dentelle, etc. —ET— Un assortiment général de Draps supérieurs, Toiles d'été, Chemises, Drills, Vestons, Chemises, etc., etc., à TRÈS-BON MARCHÉ. J. HEWITT & Cie, 38, Porte Saint-Jean. Québec, 3 mai 1856.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC DU CANADA. AVIS est par le présent donné que les Directeurs ont demandé un emprunt de 2 1/2 millions de dollars, sur chaque et toute part de la section A de la Compagnie, et un versement de 10 par cent sur chaque classe de Bureaux, payables à la Maison de Banque de MM. 60 Mills et Cie, rue Lombard, à Londres. Les dits versements sont dus le 15 MAI, le 15 JUIN, le 15 JUILLET, le 15 AOÛT, le 15 SEPTEMBRE, le 15 OCTOBRE, le 15 NOVEMBRE, le 15 DÉCEMBRE, et s'ils ne sont pas payés le jour de ce terme, à son qui seront arrivés dans leurs paiements. Par ordre, JOHN M. GRANT, Assistant-Secrétaire. Département du Secrétaire, Bureau du Chemin de Fer du G. T. C. Petite rue Saint-Jacques, Montréal, le 1er mai 1856.

A LOUER.—HANGARS et QUAIS à louer, devant occupés par le sousigné, rue Saint-Paul. F. BÉTEAU, Québec, 3 mai 1856. AUX INSTITUTEURS. On a besoin pour la paroisse de Saint-Ursule, comté de Maskinongé, d'un instituteur qualifié pour enseigner le français. S'adresser à J. P. TRUDEL, Sainte-Ursule, 3 mai 1856.

On a besoin d'un INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une École Modeste de garçons dans le Village de Fraserville, paroisse de Saint-Patrice de la Rivière-Loup. S'adresser, franc de port à JOS. EUS. HUDOIS, Ecuyer, Président des Commissaires. 3 mai 1856.

VAPEURS Océaniques. DES SOUSCRIPTIONS seraient reçues jusqu'à MICHÉLÉ, le 7 de courant, pour la fourniture de DEUX MONTAGNES, AGNEAU, VEAU, VOLAILLES et LEGUMES, depuis le 31 mai jusqu'au 31 juillet, et depuis, le 1er août jusqu'au 31 novembre. —AUSI— Pour la fourniture de LAIT, BEURRE, PAIN, SAUCISSES, JAMBONS, GLACES, PAIN POUR LA CHAMBRE ET L'EQUIPAGE, pour la saison de 1856. Le tout de ce effet devant être de la première qualité, sujet à inspection, et délivré à bord en telle quantité qu'il sera requis. Payable comptant, le lendemain du départ de chaque des Navires à vapeur. GÉO. BURNS SYMES & Co., Agent de la Compagnie de Montréal de Vapeurs océaniques. Québec, 3 mai 1856.

AVIS. La société ci-dessus existant entre M. J. M'ISSON, J. M'ISSON, et C. Co., a cessé d'exister au jour du présent. Toutes les affaires de la dite société seront réglées par M. J. M'ISSON, qui est dûment autorisé à cet effet. J. M'ISSON, W. BENNING, Québec, 3 mai 1856.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC. ARRANGEMENTS DU PRINTEMPS. A partir de JEUDI, le 1er de MAI 1856, le steamer traverser de la compagnie laissera les QUAIS DU CHEMIN DE FER comme suit: Pour MONTREAL, PORTLAND, BOSTON et les stations intermédiaires, à 6 1/2 A. M.—En connexion à Montréal avec le Train de Brockville, et li avec les Steamers de KINGSTON, TORONTO, NIAGARA, HAMILTON et FOULST. Pour SAINT-THOMAS et les Stations intermédiaires, à 2 30 P. M. Prix du passage pour Montréal: Première classe, \$3.00; Seconde classe, \$2.00. Billets pour aller et revenir servant pour un mois: Première classe, \$4.00; Seconde classe, \$3.00. S. P. BIDDER, Directeur-général. Québec, 3 mai 1856.

ANNONCES NOUVELLES

MOULIN DE LAPRAIRIE. A VIS est par le présent donné que MARDI, le 27 de mai prochain, à ONZE heures A. M., sera public...

AVIS DIVERS

AVIS. Les sous-signés donnent avis qu'ils ont en ce jour les ventes à leur établissement...

BAZAR DE LA SOCIÉTÉ CHARITABLE DES DAMES CATHOLIQUES DE QUEBEC.

HOTEL DONEGANA. L'A PROPRIÉTAIRE, ayant fait de grandes améliorations à son établissement...

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ: 46 PAIRES DE CHASSIS, de 8 sur 10, en bois et en fer...

SIMARD & COWAN, 27, rue Saint-Jean, Haute-Ville, et 11, rue Saint-Vallier, Saint-Roch, Québec.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur de prévenir le public, qu'à dater du 1er mai, ils ont ouvert deux magasins...

AVIS. SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE L'UNION. Les Actionnaires desirant vendre leurs Parts dans cette Société...

AVIS. SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE L'UNION. Les Actionnaires desirant vendre leurs Parts dans cette Société...

AVIS. SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE L'UNION. Les Actionnaires desirant vendre leurs Parts dans cette Société...

AVIS. SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE L'UNION. Les Actionnaires desirant vendre leurs Parts dans cette Société...

AVIS. SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE L'UNION. Les Actionnaires desirant vendre leurs Parts dans cette Société...

AVIS. SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE L'UNION. Les Actionnaires desirant vendre leurs Parts dans cette Société...

AVIS. SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE L'UNION. Les Actionnaires desirant vendre leurs Parts dans cette Société...

AVIS. SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE L'UNION. Les Actionnaires desirant vendre leurs Parts dans cette Société...

AVIS. SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE L'UNION. Les Actionnaires desirant vendre leurs Parts dans cette Société...

AVIS. SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE L'UNION. Les Actionnaires desirant vendre leurs Parts dans cette Société...

AVIS. SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE L'UNION. Les Actionnaires desirant vendre leurs Parts dans cette Société...

AVIS. SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE L'UNION. Les Actionnaires desirant vendre leurs Parts dans cette Société...

AVIS. SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE L'UNION. Les Actionnaires desirant vendre leurs Parts dans cette Société...

AVIS. SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE L'UNION. Les Actionnaires desirant vendre leurs Parts dans cette Société...

AVIS. SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE L'UNION. Les Actionnaires desirant vendre leurs Parts dans cette Société...

AVIS. SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE L'UNION. Les Actionnaires desirant vendre leurs Parts dans cette Société...

AVIS. SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE L'UNION. Les Actionnaires desirant vendre leurs Parts dans cette Société...

AVIS. SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE L'UNION. Les Actionnaires desirant vendre leurs Parts dans cette Société...

AVIS DIVERS

AVIS. Le sous-signé informe les marchands et le public en général, qu'il a loué la maison d'élevage occupée par M. J. Rowbottom...

AVIS. Le sous-signé informe les marchands et le public en général, qu'il a loué la maison d'élevage occupée par M. J. Rowbottom...

PERHAM'S OPERA AND MINSTREL TROUPE. Comprendant 15 membres.

AVIS. Une grande Compagnie passagère, de 600 Broadway, à New-York, et Melrose, Boston, donnera QUATRE de leurs rares et inimitables Entretiens, à la SALLE MUSICALE, VENDREDI SOIR, 2 MAI, 1856.

Compagnie d'Assurances Océaniques de New-York. POUR LES ASSURANCES MARITIMES, s'adresser à A. FRASER ET CIE., BATISSÉS DE TREMAYN, rue Saint-Paul, Québec, 19 avril 1856.

PERDU - MERREDI, depuis le coin de la Porte Saint-Jean, UN PORTE-MONNAIE, contenant 27 1/2 en billets de banque. À vendre par LÉMOINE et CIMON, E. & C., Rue Saint-Pierre, Québec, 24 avril 1856.

CAOUTCHOUC! CAOUTCHOUC!! Venant d'Amérique. 25 DOZAINES de Capsules assorties, 5 Pantouffles, 10 Jambières, 10 Chapeaux.

LIGNE DE L'ISLET. Le steamer PROVIDENCE recommencera, SAMEDI prochain, si le temps le permet, ses voyages entre QUÉBEC et L'ISLET, repartira de L'ISLET LUNDI, et continuera ensuite ses courses régulières...

CHEMINS À BARRIÈRES. S'ERONT vendus, SAMEDI, le 10 de Mai prochain, à ONZE heures A. M., sur les lieux, au plus haut et meilleur enchérisseur, la MAISON DE PEAGE et le LOGIS DE TERRE situés près du vieux Pont de Montmorency...

AVIS. M. P. O. MERCIER, No 21, rue et au QUATRE BARRIÈRES, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir ses NOUVEAUX CHAPEAUX DE SATIN, qui comprennent tous les genres les plus élégants et les plus recherchés...

NOUVELLE DÉCOUVERTE. L'Écriture imprimée des amis de la campagne et de la ville, qui a été vendue en compétition toute récente pour préserver des mites toutes sortes de pelletteries, draps, étoffes, etc.

Draps, Tweeds, Chapeaux, etc. Les sous-signés viennent de recevoir et offrent en vente: DRAPS LARGES de l'Angleterre, de Venise, de France, etc.

Draps et Causeries. L'Écriture imprimée des amis de la campagne et de la ville, qui a été vendue en compétition toute récente pour préserver des mites toutes sortes de pelletteries, draps, étoffes, etc.

BOIS À VENDRE. DEUX cents pièces de CEDRE, écarries sur deux faces, de vingt pieds de long sur 8 à 10 pouces d'épais, et quinze à vingt pouces de large...

À LOUER. UNE autre Maison et Boulangerie, situées au coin de la rue de la Monturelle, avec un four qui contient 60 pains...

BOIS À VENDRE. DEUX cents pièces de CEDRE, écarries sur deux faces, de vingt pieds de long sur 8 à 10 pouces d'épais, et quinze à vingt pouces de large...

À VENDRE. UNE SUPERBE GOLETTTE de 50 tonneaux, battie de l'été dernier et dans le meilleur principe.

AUSI À VENDRE. UN PETIT BATEAU, propre pour les personnes qui font le commerce de saison ou autre chose semblable, sur le fleuve de la Rivière de la Madeleine...

VENTE DE MARCHANDISES SÈCHES POUR VIDER LE MAGASIN. J. & E. MORGAN, COMMENCERONT LUNDI, le 24 du courant, à vendre à TRES BAS PRIX Leur fonds de marchandises sèches d'étape et de goût, qui consiste en: Tapis, damas pour rideaux, fouritures, soies de fantaisie, étoffes pour robes, etc.

CONTRATS DE LA CORPORATION. Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hôtel-de-Ville, Québec, 25 avril 1856.

DEUX ENGINs, de la force de 6 chevaux, et à haute pression. Ils sont garantis pour être bons tous les jours pendant un an...

ON A BESOIN D'UNE CUISINIÈRE une famille composée de trois personnes. Avez, d'un JEUNE HOMME de 14 ou 15 ans, comme domestique.

CONCOURS. L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC offre au public un concours pour la meilleure composition française sur le sujet suivant: L'ÉTAT DE LA FRANCE, en ce qui concerne le Canada...

ARRANGEMENTS DU PRINTEMPS. DE APRÈS AUCOURD'HUI, LUNDI, le 28 avril, le Train des Passagers laissera la POINTE-LEVI à 7 00 A. M. pour MONTRÉAL, PORTLAND et BOSTON, arrivant à la POINTE-LEVI à 3 00 P. M.

AVIS DIVERS

LE MOIS DE MARIE, ou LE MOIS DE MAI, consacré à la mère du Dieu. En vente chez J. O. CHÉMAZIE, 12, rue de la Fabrique, Québec, 26 avril 1856.

RELATION DE CE QUI S'EST PASSÉ AU SIEGE DE QUÉBEC DE LA PAIX DU CANADA - Par une Religieuse de l'Ordre de la Visitation de Québec, adressée à une Communauté de son ordre en France. En vente chez J. O. CHÉMAZIE, 12, rue de la Fabrique, Québec, 26 avril 1856.

LE Conseil des Examineurs nommés sous l'acte 9, l'Acte 49, pour examiner les aspirants qui désirent obtenir des licences comme Maîtres de Bois d'assembler à ce Bureau, conformément aux clauses du dit acte, le PREMIER LUNDI de MAI prochain, (le 5) à ONZE heures A. M.

PADDON et Cie, MANUFACTURIERS DE NOIR, RUE ST. JEAN (EN DEHORS DE LA PORTE.) Québec, 25 avril 1856.

MAGASIN DE BOTTES ET DE SOULIERS, No 2, rue Saint-Jean, (au dehors de la Porte.) On trouve les ordres servis et exécutés le plus promptement possible.

Contestation prochaine pour le Canada!! PRÉSERVEZ-VOUS DES NOUVEAUX TARIFS, ET ENCOURAGEZ LES MANUFACTURES DOMESTIQUES!!

AVIS. M. P. O. MERCIER, No 21, rue et au QUATRE BARRIÈRES, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir ses NOUVEAUX CHAPEAUX DE SATIN, qui comprennent tous les genres les plus élégants et les plus recherchés...

AVIS. M. P. O. MERCIER, No 21, rue et au QUATRE BARRIÈRES, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir ses NOUVEAUX CHAPEAUX DE SATIN, qui comprennent tous les genres les plus élégants et les plus recherchés...

AVIS. M. P. O. MERCIER, No 21, rue et au QUATRE BARRIÈRES, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir ses NOUVEAUX CHAPEAUX DE SATIN, qui comprennent tous les genres les plus élégants et les plus recherchés...

AVIS. M. P. O. MERCIER, No 21, rue et au QUATRE BARRIÈRES, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir ses NOUVEAUX CHAPEAUX DE SATIN, qui comprennent tous les genres les plus élégants et les plus recherchés...

AVIS. M. P. O. MERCIER, No 21, rue et au QUATRE BARRIÈRES, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir ses NOUVEAUX CHAPEAUX DE SATIN, qui comprennent tous les genres les plus élégants et les plus recherchés...

AVIS. M. P. O. MERCIER, No 21, rue et au QUATRE BARRIÈRES, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir ses NOUVEAUX CHAPEAUX DE SATIN, qui comprennent tous les genres les plus élégants et les plus recherchés...

AVIS. M. P. O. MERCIER, No 21, rue et au QUATRE BARRIÈRES, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir ses NOUVEAUX CHAPEAUX DE SATIN, qui comprennent tous les genres les plus élégants et les plus recherchés...

AVIS. M. P. O. MERCIER, No 21, rue et au QUATRE BARRIÈRES, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir ses NOUVEAUX CHAPEAUX DE SATIN, qui comprennent tous les genres les plus élégants et les plus recherchés...

AVIS. M. P. O. MERCIER, No 21, rue et au QUATRE BARRIÈRES, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir ses NOUVEAUX CHAPEAUX DE SATIN, qui comprennent tous les genres les plus élégants et les plus recherchés...

AVIS. M. P. O. MERCIER, No 21, rue et au QUATRE BARRIÈRES, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir ses NOUVEAUX CHAPEAUX DE SATIN, qui comprennent tous les genres les plus élégants et les plus recherchés...

AVIS. M. P. O. MERCIER, No 21, rue et au QUATRE BARRIÈRES, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir ses NOUVEAUX CHAPEAUX DE SATIN, qui comprennent tous les genres les plus élégants et les plus recherchés...

AVIS. M. P. O. MERCIER, No 21, rue et au QUATRE BARRIÈRES, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir ses NOUVEAUX CHAPEAUX DE SATIN, qui comprennent tous les genres les plus élégants et les plus recherchés...

AVIS. M. P. O. MERCIER, No 21, rue et au QUATRE BARRIÈRES, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir ses NOUVEAUX CHAPEAUX DE SATIN, qui comprennent tous les genres les plus élégants et les plus recherchés...

AVIS. M. P. O. MERCIER, No 21, rue et au QUATRE BARRIÈRES, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir ses NOUVEAUX CHAPEAUX DE SATIN, qui comprennent tous les genres les plus élégants et les plus recherchés...

AVIS. M. P. O. MERCIER, No 21, rue et au QUATRE BARRIÈRES, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir ses NOUVEAUX CHAPEAUX DE SATIN, qui comprennent tous les genres les plus élégants et les plus recherchés...

AVIS. M. P. O. MERCIER, No 21, rue et au QUATRE BARRIÈRES, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir ses NOUVEAUX CHAPEAUX DE SATIN, qui comprennent tous les genres les plus élégants et les plus recherchés...

AVIS. M. P. O. MERCIER, No 21, rue et au QUATRE BARRIÈRES, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir ses NOUVEAUX CHAPEAUX DE SATIN, qui comprennent tous les genres les plus élégants et les plus recherchés...

AVIS. M. P. O. MERCIER, No 21, rue et au QUATRE BARRIÈRES, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir ses NOUVEAUX CHAPEAUX DE SATIN, qui comprennent tous les genres les plus élégants et les plus recherchés...

MAISONS A LOUER, Etc.

A LOUER. UNE BELLE MAISON EN BRIQUE, à trois étages, située au faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, et occupée maintenant par M. Camille. Pour les conditions, s'adresser à LOUIS AMIGOT, rue Richelieu, faubourg Saint-Jean, n° 414. Québec, 26 avril 1856.

A LOUER. UNE MAISON DE CAMPAGNE, à la Canardière. S'adresser à F. X. GARNIER, Québec, 25 mars 1856.

A VENDRE. UNE superbe maison de campagne, près de l'église de Saint-Denis, district de Kamouraska, avec étable, hangar et autres dépendances. S'adresser à F. LANGLOIS, sur les lieux, Haute-Ville, 19 janvier 1856.

A LOUER. LA GRANDE MAISON sur la rue Saint-Jacques, en face de la Salle Muséale, et possédée par le gouvernement. S'adresser à H. S. ANDERSON, ou à WESTON HUNT, Québec, 22 janvier 1856.

A LOUER. UNE GRANDE MAISON à trois étages, située rue Saint-Louis, et dernièrement occupée par le gouvernement comme bureaux de la Tenure Seignoriale. LOUIS PANET, Notaire, Québec, 1er mars 1856.

A VENDRE OU A LOUER. CETTE superbe maison, ancienne résidence du Dr. O. TRUDEL, située agréablement et à quelques arpents de l'église, avec cour, jardin et loggia, etc. -AUSI- Un vaste terrain propre pour la construction des vaisseaux. CONDITIONS TRÈS-LIBÉRALES - S'adresser sur les lieux, Dr. CHS. TRUDEL, Pointe-aux-Trembles, 15 mars 1856.

A LOUER. Les Bureaux, sur la rue Saint-Jacques, occupés dernièrement par les Commissaires des Chemins à Barrières de Québec. S'adresser à J. PORTER, Secrétaire, Québec, 5 février 1856.

A LOUER. CETTE superbe maison, située près du Pont de la Madeleine, et de la demeure de feu l'honorable Juge PAILLET, avec le jardin et le terrain en front. S'adresser à M. PIERRE VALIN, ou au sous-signé. L. PREVOST, Notaire, Québec, 5 avril 1856.

A VENDRE, dans le Village de Neudoré. DEUX SUPERBES MAISONS, avec hangars, jardins et autres bâtiments, le tout bien fini. S'adresser sur les lieux à SEVERE BEAUCHEMIN, Marchand, Québec, 25 février 1856.

A VENDRE OU A LOUER. LA maison située rue Saint-Jean, occupée depuis dix ans par M. LAMONTAGNE, horloger. S'adresser à C. RUEGNE PANET, Rue Saint-Jacques, Québec, 13 novembre 1855.

A VENDRE. LA MAISON, avec remise, étable, etc., et QUATRE ACRES DE TERRE, faisant face au sud du chemin Saint-Louis et à l'est du chemin Belvidère. -AUSI- DEUX BATISSÉS adjointant la propriété ci-dessus, et faisant face au chemin Belvidère, seront vendus séparément ou ensemble, avec un ou deux acres de terre. Le tout tenu en franc et bon droit. S'adresser à ROBERT MITCHELL et Cie., Rue Arthur, Québec, 1er mars 1856.

A LOUER. UNE maison en briques à trois étages, située sur la rue d'Autouil, en face de la Salle Muséale, avec cour spacieuse, écuries, remise, etc. Cette maison, propriété de l'honorable J. CAUCHON, est dans un parfait bon état, l'intérieur ayant été refait neuf, il y a plus de 50 ans. Pour plus amples renseignements, s'adresser sur les lieux, ou aux bureaux du Journal de Québec. Québec, 5 février 1856.

A VENDRE. UNE MAISON EN BOIS à deux étages, avec cour, étable, et située sur la rue Saint-Vallier, à Saint-Roch, avec dépendances et cour, spacieuse. Conditions favorables. S'adresser à J. HAMEL, MEUNIER, Propriétaire, A l'Ancestral-Lorette, Québec, 24 avril 1856.

Prix du Magasin d'un Marchand Plombier. A la vente de quelques faux supports qui ont été faits par certains marchands à plusieurs maisons relativement à mes prix, j'ai pris sur moi de publier la liste suivante de mes prix actuels; le public peut s'en faire le juge.

TUBES DE SERVICE. Plomb anglais de 1 pouce, garanti pour pouvoir résister à la plus haute pression qu'on ait à Québec, par pied, 1s. 1d. Do 1 1/2 2s. 6d. Do 2 4s. 6d. Do 2 1/2 6s. 6d. Do 3 8s. 6d. Do 3 1/2 10s. 6d. Do 4 12s. 6d. Do 4 1/2 14s. 6d. Do 5 16s. 6d. Do 5 1/2 18s. 6d. Do 6 20s. 6d. Do 6 1/2 22s. 6d. Do 7 24s. 6d. Do 7 1/2 26s. 6d. Do 8 28s. 6d. Do 8 1/2 30s. 6d. Do 9 32s. 6d. Do 9 1/2 34s. 6d. Do 10 36s. 6d. Do 10 1/2 38s. 6d. Do 11 40s. 6d. Do 11 1/2 42s. 6d. Do 12 44s. 6d. Do 12 1/2 46s. 6d. Do 13 48s. 6d. Do 13 1/2 50s. 6d. Do 14 52s. 6d. Do 14 1/2 54s. 6d. Do 15 56s. 6d. Do 15 1/2 58s. 6d. Do 16 60s. 6d. Do 16 1/2 62s. 6d. Do 17 64s. 6d. Do 17 1/2 66s. 6d. Do 18 68s. 6d. Do 18 1/2 70s. 6d. Do 19 72s. 6d. Do 19 1/2 74s. 6d. Do 20 76s. 6d. Do 20 1/2 78s. 6d. Do 21 80s. 6d. Do 21 1/2 82s. 6d. Do 22 84s. 6d. Do 22 1/2 86s. 6d. Do 23 88s. 6d. Do 23 1/2 90s. 6d. Do 24 92s. 6d. Do 24 1/2 94s. 6d. Do 25 96s. 6d. Do 25 1/2 98s. 6d. Do 26 100s. 6d. Do 26 1/2 102s. 6d. Do 27 104s. 6d. Do 27 1/2 106s. 6d. Do 28 108s. 6d. Do 28 1/2 110s. 6d. Do 29 112s. 6d. Do 29 1/2 114s. 6d. Do 30 116s. 6d. Do 30 1/2 118s. 6d. Do 31 120s. 6d. Do 31 1/2 122s. 6d. Do 32 124s. 6d. Do 32 1/2 126s. 6d. Do 33 128s. 6d. Do 33 1/2 130s. 6d. Do 34 132s. 6d. Do 34 1/2 134s. 6d. Do 35 136s. 6d. Do 35 1/2 138s. 6d. Do 36 140s. 6d. Do 36 1/2 142s. 6d. Do 37 144s. 6d. Do 37 1/2 146s. 6d. Do 38 148s. 6d. Do 38 1/2 150s. 6d. Do 39 152s. 6d. Do 39 1/2 154s. 6d. Do 40 156s. 6d. Do 40 1/2 158s. 6d. Do 41 160s. 6d. Do 41 1/2 162s. 6d. Do 42 164s. 6d. Do 42 1/2 166s. 6d. Do 43 168s. 6d. Do 43 1/2 170s. 6d. Do 44 172s. 6d. Do 44 1/2 174s. 6d. Do 45 176s. 6d. Do 45 1/2 178s. 6d. Do 46 180s. 6d. Do 46 1/2 182s. 6d. Do 47 184s. 6d. Do 47 1/2 186s. 6d. Do 48 188s. 6d. Do 48 1/2 190s. 6d. Do 49 192s. 6d. Do 49 1/2 194s. 6d. Do 50 196s. 6d. Do 50 1/2 198s. 6d. Do 51 200s. 6d. Do 51 1/2 202s. 6d. Do 52 204s. 6d. Do 52 1/2 206s. 6d. Do 53 208s. 6d. Do 53 1/2 210s. 6d. Do 54 212s. 6d. Do 54 1/2 214s. 6d. Do 55 216s. 6d. Do 55 1/2 218s. 6d. Do 56 220s. 6d. Do 56 1/2 222s. 6d. Do 57 224s. 6d. Do 57 1/2 226s. 6d. Do 58 228s. 6d. Do 58 1/2 230s. 6d. Do 59 232s. 6d. Do 59 1/2 234s. 6d. Do 60 236s. 6d. Do 60 1/2 238s. 6d. Do 61 240s. 6d. Do 61 1/2 242s. 6d. Do 62 244s. 6d. Do 62 1/2 246s. 6d. Do 63 248s. 6d. Do 63 1/2 250s. 6d. Do 64 252s. 6d. Do 64 1/2 254s. 6d. Do 65 256s. 6d. Do 65 1/2 258s. 6d. Do 66 260s. 6d. Do 66 1/2 262s. 6d. Do 67 264s. 6d. Do 67 1/2 266s. 6d. Do 68 268s. 6d. Do 68 1/2 270s. 6d. Do 69 272s. 6d. Do 69 1/2 274s. 6d. Do 70 276s. 6d. Do 70 1/2 278s. 6d. Do 71 280s. 6d. Do 71 1/2 282s. 6d. Do 72 284s. 6d. Do 72 1/2 286s. 6d. Do 73 288s. 6d. Do 73 1/2 290s. 6d. Do 74 292s. 6d. Do 74 1/2 294s. 6d. Do 75 296s. 6d. Do 75 1/2 298s. 6d. Do 76 300s. 6d. Do 76 1/2 302s. 6d. Do 77 304s. 6d. Do 77 1/2 306s. 6d. Do 78 308s. 6d. Do 78 1/2 310s. 6d. Do 79 312s. 6d. Do 79 1/2 314s. 6d. Do 80 316s. 6d. Do 80 1/2 318s. 6d. Do 81 320s. 6d. Do 81 1/2 322s. 6d. Do 82 324s. 6d. Do 82 1/2 326s. 6d. Do 83 328s. 6d. Do 83 1/2 330s. 6d. Do 84 332s. 6d. Do 84 1/2 334s. 6d. Do 85 336s. 6d. Do 85 1/2 338s. 6d. Do 86 340s. 6d. Do 86 1/2 342s. 6d. Do 87 344s. 6d. Do 87 1/2 346s. 6d. Do 88 348s. 6d. Do 88 1/2 350s. 6d. Do 89 352s. 6d. Do 89 1/2 354s. 6d. Do 90 356s. 6d. Do 90 1/2 358s. 6d. Do 91 360s. 6d. Do 91 1/2 362s. 6d. Do 92 364s. 6d. Do 92 1/2 366s. 6d. Do 93 368s. 6d. Do 93 1/2 370s. 6d. Do 94 372s. 6d. Do 94 1/2 374s. 6d. Do 95 376s. 6d. Do 95 1/2 378s. 6d. Do 96 380s. 6d. Do 96 1/2 382s. 6d. Do 97 384s. 6d. Do 97 1/2 386s. 6d. Do 98 388s. 6d. Do 98 1/2 390s. 6d. Do 99 392s. 6d. Do 99 1/2 394s. 6d. Do 100 396s. 6d. Do 100 1/2 398s. 6d. Do 101 400s. 6d. Do 101 1/2 402s. 6d. Do 102 404s. 6d. Do 102 1/2 406s. 6d. Do 103 408s. 6d. Do 103 1/2 410s. 6d. Do 104 412s. 6d. Do 104 1/2 414s. 6d. Do 105 416s. 6d. Do 105 1/2 418s. 6d. Do 106 420s. 6d. Do 106 1/2 422s. 6d. Do 107 424s. 6d. Do 107 1/2 426s. 6d. Do 108 428s. 6d. Do 108 1/2 430s. 6d. Do 109 432s. 6d. Do 109 1/2 434s. 6d. Do 110 436s. 6d. Do 110 1/2 438s. 6d. Do 111 440s. 6d. Do 111 1/2 442s. 6d. Do 112 444s. 6d. Do 112 1/2 446s. 6d. Do 113 448s. 6d. Do 113 1/2 450s. 6d. Do 114 452s. 6d. Do 114 1/2 454s. 6d. Do 115 456s. 6d. Do 115 1/2 458s. 6d. Do 116 460s. 6d. Do 116 1/2 462s. 6d. Do 117 464s. 6d. Do 117 1/2 466s. 6d. Do 118 468s. 6d. Do 118 1/2 470s. 6d. Do 119 472s. 6d. Do 119 1/2 474s. 6d. Do 120 476s. 6d. Do 120 1/2 478s. 6d. Do 121 480s. 6d. Do 121 1/2 482s. 6d. Do 122 484s. 6d. Do 122 1/2 486s. 6d. Do 123 488s. 6d. Do 123 1/2 490s. 6d. Do 124 492s. 6d. Do 124 1/2 494s. 6d. Do 125 496s. 6d. Do 125 1/2 498s. 6d. Do 126 500s. 6d. Do 126 1/2 502s. 6d. Do 127 504s. 6d. Do 127 1/2 506s. 6d. Do 128 508s. 6d. Do 128 1/2 510s. 6d. Do 129 512s. 6d. Do 129 1/2 514s. 6d. Do 130 516s. 6d. Do 130 1/2 518s. 6d. Do 131 520s. 6d. Do 131 1/2 522s. 6d. Do 132 524s. 6d. Do 132 1/2 526s. 6d. Do 133 528s. 6d. Do 133 1/2 530s. 6d. Do 134 532s. 6d. Do 134 1/2 534s. 6d. Do 135 536s. 6d. Do 135 1/2 538s. 6d. Do 136 540s. 6d. Do 136 1/2 542s. 6d. Do 137 544s. 6d. Do 137 1/2 546s. 6d. Do 138 548s. 6d. Do 138 1/2 550s. 6d. Do 139 552s. 6d. Do 139 1/2 554s. 6d. Do 140 556s

AVIS DIVERS.

S. & C. PETERS OFFRENT EN VENTE... MOULIN A SCIP, à Saint-Roch, plus de 30,000 pièces...

GRAINES DE JARDIN, DE CHAMP ET DE FLEUR, VENANT D'ÊTRE REÇUES et à vendre par J. E. BURKE...

MAISON DE PENSION DE PREMIERE CLASSE, MADAME HARROWER, CI-DEVANT MADAME STEELE, 4, ESPLANADE, Québec, 27 avril 1856.

Tweeds, Casimirs et Doeskins, PANTALONS DE PRINTEMPS, VENANT D'ÊTRE REÇUS, CADIMORS, 2 CAESINS...

NOUVELLE APOTHECAIRERIE, 17, RUE BUADE, JOHN E. BURKE, CHIMISTE et PHARMACIEN...

CHALES, CUIRÉS BAIRES, Châles longs et carrés, Châles courts et carrés...

VENANT D'ÊTRE REÇUS, MOUSSELINE DE LAINES FRANÇAISE NOIRE, BLANCHE et de toutes les couleurs...

ON A BESOIN DE JEUNES GENS pour servir dans les magasins de marchandises...

À VENDRE, A QUELQUES PAS de l'église de Saint-Octave de Mothé, UN SUPERBE LOT DE TERRE...

DEPOT DE BISCUITS POUR LA MARINE, LES SOUS-AGENTS informés le public qu'ils ont transféré...

COMPAGNIE DU GAZ DE QUEBEC, DES communications seront reçues au Bureau de cette Compagnie...

AVIS AUX CULTIVATEURS, IMMÉDIATEMENT après l'ouverture de la navigation, le succès sera comme par le passé...

AVIS AUX PILOTES, DEPUIS le premier de juin prochain jusqu'à la fin de la navigation, il y aura des chaloupes...

Fonderie de Caractères DU CANADA, TRANSPORTÉE RUE STE. THÉRÈSE, Bâtisses de Desbarats.

LES Propriétaires de cet Etablissement ont l'honneur de faire savoir aux imprimeurs du Canada...

LES Propriétaires de cet Etablissement ont l'honneur de faire savoir aux imprimeurs du Canada...

LES Propriétaires de cet Etablissement ont l'honneur de faire savoir aux imprimeurs du Canada...

LES Propriétaires de cet Etablissement ont l'honneur de faire savoir aux imprimeurs du Canada...

LES Propriétaires de cet Etablissement ont l'honneur de faire savoir aux imprimeurs du Canada...

LES Propriétaires de cet Etablissement ont l'honneur de faire savoir aux imprimeurs du Canada...

LES Propriétaires de cet Etablissement ont l'honneur de faire savoir aux imprimeurs du Canada...

LES Propriétaires de cet Etablissement ont l'honneur de faire savoir aux imprimeurs du Canada...

LES Propriétaires de cet Etablissement ont l'honneur de faire savoir aux imprimeurs du Canada...

AVIS DIVERS.

MEMOIRES ET DOCUMENTS HISTORIQUES, En vente dans le Bureau du Journal: FLORE HISTORIQUE de M. le marquis de Montcalm...

ETUDES ET RECHERCHES BIOGRAPHIQUES sur le chevalier Noël Brulart de Sillery, père, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem...

AVIS, Le soussigné informe que toutes les personnes qui ont été atteintes de la peste...

COMMUNICATION PAR LA VAPEUR, Liverpool et le Canada, Sous contrat avec le Gouvernement Provincial du Canada...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, No. 1, Prince Street, Banque de Londres, ETABLIE LE 1ER AOUT 1837...

AVANTAGES DE CETTE INSTITUTION, Taux croissant de primes, UNE table de décès, et pour toutes autres cas où il faut une Police pour un objet temporaire...

ASSURANCE BRITANNIQUE MUTUELLE SUR LA VIE, No. 1, Prince Street, Banque de Londres, Etablie par des lettres patentes de Sa Majesté...

Division annuelle des profits, appliquée en réduction des primes sur les courtes, Assurés ayant droit de participer dans les profits...

Propriétaires, Extraits des taux de primes des moitiés de crédit, Age, Moitié de prime, Primes (arrués) pour le reste de la vie...

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE, Bâtisses de l'Assurance Royale, RUES NORTH JOHN ET DALE, LIVERPOOL...

Capital social, £2,000,000, en 100,000 parts de £20 chaque, AVEC POUVOIR D'ACQUERIR JUSQU'À EN DEMI MILLION...

BEACON Fire & Life Assurance Company, Tel et tel de cette Compagnie d'Assurance contre le Feu et sur la Vie...

COMPAGNIE DES VIGNES DE COGNAC, Cette Compagnie, organisée avec un capital de trois millions de francs...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

MEDECINES.

Mélange Espagnol de Carter, Meilleur agent pour purifier le sang !! LA MEILLEURE ALTERNATIVE CONNUE! PAS UNE PARTICULE DE MERCURE !!

Remède infatigable pour les Scrofules, les Hémorrhoides, les Eruptions cutanées, les Boursoufflements, les Glandes, les Taches, les Plaques, les Maladies de la Peau, les Maladies de la Tête, les Maladies de la Vue, les Maladies de l'Oreille, les Maladies de la Gorge, les Maladies de la Poitrine, les Maladies de l'Estomac, les Maladies de l'Intestin, les Maladies de la Femme, les Maladies de l'Enfant...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

AVIS DIVERS.

Compagnie d'Assurance de l'Aigle, sur la vie, Bureau des Agents, QUAI DE HUNT, (au-dessus de la porte), W. & W. C. HENDERSON, AGENTS POUR LE CANADA, Québec, 9 juin 1856.

OFFRANT tous les avantages et aucun des risques et incertitudes des Assurances Mutuelles, la Compagnie de l'Assurance de l'Aigle obtient plus la garantie d'un COMPAGNIE DE PROPRIETAIRES avec un capital considérable, assuré par l'acte du Parlement...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

MEDECINES.

Toutes les Piles communes du jour, appelées végétales, Indiennes, cathartiques, etc., prétendent guérir les maladies en purifiant les boyaux. Elles ne font plus l'usage des purgatifs, et obtiennent ainsi une évacuation de la même manière que les boyaux sont évacués par les régulateurs de Radway...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...

LES Propriétaires de cette Compagnie ont l'honneur de faire savoir aux membres...